

Programme 2006 - 2009

Un projet de mutualisation des recherches sur le développement et les enjeux de régulation de l'internet

Présentation de la démarche

Si l'année 2005 avait valeur de test pour jauger l'intérêt de réunir recherches académiques multidisciplinaires, acteurs publics et acteurs privés, l'année 2006 devrait permettre d'avancer à la fois dans l'élucidation d'un certain nombre de problématiques et dans l'expérimentation des méthodes de travail en ligne.

Les séminaires se dérouleront en ligne et en parallèle sur le portail www.voxinternet.org.

Il s'agira tout d'abord de proposer à la réflexion du réseau Vox Internet plusieurs articles de recherche sélectionnés par le comité de pilotage et diffusés avec l'accord de leurs auteurs. Articles de pré ou post-publication, ils pourront faire l'objet d'un débat en ligne, accompagné de documentations et références annexes. Cette phase du travail pourra ensuite être soutenue par une publication continue d'articles nouveaux, sur proposition des premiers auteurs, du comité de pilotage et des acteurs du réseau Vox Internet. Des synthèses seront régulièrement élaborées par les responsables scientifiques du programme et à leur tour proposées à la discussion.

Le portail www.voxinternet.org sera en lui-même une expérience destinée à évaluer le rôle de la communication électronique dans la réflexion collective. Dans une démarche de développement progressif, il offrira à terme l'ensemble des outils de communication électronique utiles à une communauté de chercheurs et d'experts (bibliothèque virtuelle, agenda, liens, annuaire, outils divers).

Ainsi, le second « round » des séminaires Vox Internet se veut un approfondissement des objets de la recherche mais aussi de son appareillage. Le succès de cette nouvelle démarche reposera, comme à l'accoutumée, sur l'implication de chacun, y compris à travers des rencontres mensuelles « à la demande » destinées à éclairer en groupe restreint une thématique spécialisée.

La phase 2 du programme Vox Internet débouchera sur un colloque international accompagné d'une publication collective.

Rappel des pistes ouvertes dans le séminaire 2004-2005

Premier rapport Vox Internet (juin 2005)

« GOUVERNANCE DE L'INTERNET : L'ETAT DE FAIT ET L'ETAT DE DROIT »

Vox Internet est un projet scientifique accueilli par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris, et soutenu en 2004-2005 par le ministère de la Recherche. Il fait partie d'un ensemble de travaux consacrés aux relations entre technologies de l'information et de la communication et société.

Vox Internet s'est donné pour objet de construire un réseau et une plateforme de recherche française, francophone et européenne sur les développements de l'Internet et les enjeux de sa régulation.

Un premier séminaire a été consacré à la gouvernance de l'Internet, sujet particulièrement mis en lumière par l'actualité du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Le rapport qui en est issu ne prétendait pas à l'exhaustivité sur une thématique de recherche complexe, dont l'approche est souvent biaisée par l'absence d'interface entre les approches disciplinaires convoquées et par la production foisonnante de propos non académiques sur le thème considéré. Il correspond à une première étape, expérimentale, d'un travail d'identification, d'approfondissement et de communication de la problématique Vox Internet qui entend se poursuivre en 2006 et au delà.

Un site portail est ouvert sur la toile depuis le 30 juin 2005, à l'adresse www.voxinternet.org pour accompagner, stimuler et valoriser le déroulement des travaux scientifiques

Sommaire

Introduction	Ch.4 : Architecture de l'Internet
Ch.1 : Langues et cultures de l'Internet	Ch.5 : L'Internet, l'économie, la théorie économique
Ch.2 : Usages et consommation sur l'Internet	Ch.6 : L'Internet, bien public, bien privé, bien commun
Ch.3 : Economie des réseaux	Ch.7 : Régulation et gouvernance de l'Internet

Conclusions (extraits)

Le programme de recherche Vox Internet a choisi de partir des usages pour remonter vers les outils et les institutions. Trois grands domaines ont fourni un premier terrain d'observation des mutations introduites par l'Internet : la technique, l'économique, le juridique. Au terme de huit séances de séminaire, quelques déplacements ont été opérés dans le vocabulaire de la gouvernance de l'Internet :

- confiance mieux que sécurité,
- adaptabilité plutôt que performance,
- correction des asymétries plutôt qu'équité,
- responsabilité préférée à transparence,
- droit à la diversité mieux qu'inclusion,
- économie de l'échange au lieu d'économie de l'information ou de la connaissance.

Cette nouvelle terminologie ouvre sur des ruptures plus conceptuelles, qui privilégient :

- les identités (et non l'identité),
- le maintien de l'architecture technique comme système ouvert (sans exagérer les menaces sur sa stabilité et sa sécurité),
- le formatage sociopolitique du réseau (plus déterminant pour l'avenir qu'une mythique neutralité technique),
- le droit à l'existence internationale en interaction (respectant les souverainetés tout en envisageant leur articulation),
- la pluralité des capacités d'acteurs (qui fonde le pluralisme des pouvoirs).

La démarche a permis de révéler que les présupposés technologiques liés à notre représentation de l'internet, comme l'unicité, l'interopérabilité, la connectivité avaient des incidences politiques, juridiques, économiques et sociales insuffisamment connues et analysées. Dans ce travail d'analyse, il a été souligné que quelques notions étaient de nature à présenter un « paradigme » nouveau de l'internet propre à recueillir l'assentiment ou tout au moins un large intérêt de la part des chercheurs et des décideurs au plan international. Il s'agit en particulier des notions de « bien commun » (le protocole TCP/IP comme ressource

publique), d' « abondance » (informationnelle, économique, etc.) et d'« innovation » (en lieu et place de la notion de transport et de flux de données marchandisées).

Un troisième axe de recherche a consisté à explorer la possibilité de réconcilier les mondes de l'internet à travers une architecture de concepts et une construction juridique nouvelles. Ceci permettrait d'ouvrir et de confronter les légitimités avancées par les acteurs face aux règles juridiques et économiques déjà en place pour réguler, par exemple, l'espace, l'air, la mer voire le système postal ou les télécommunications. Mais aussi pour confronter la « gouvernance » actuelle de l'Internet exercée gestion des ressources techniques par l'Icann et les entreprises américaines à la réalité des droits et règles internationaux des libertés fondamentales, de la concurrence et des échanges, du droit des consommateurs et des marques et des traités et conventions internationaux et régionaux existants en matière de communications électroniques.

Rappel : Composition du comité de pilotage Vox Internet 2004-2005

Françoise Massit-Folléa, ENS-LSH (coordination scientifique)

Georges Châtillon, Université Paris 1 Cécile Méadel, CSI, Ecole des Mines de Paris

Jean-Michel Cornu, FING Alain Moscovitz, CECUA

Richard Delmas, CE-DG INFSO Louis Pouzin, EUROLINC

Amar Lakel, CRIS, Paris X (chargé du développement)

Membres associés

M-A Delahaut, Institut J d'Estrée, Françoise Thibault, TEMATICE, FMSH
Namur Joelle Le Marec, ENS-LSH

Jean-Luc Lory, DEVAR, FMSH

Présentation des thèmes retenus pour la phase 2

A – Histoire et imaginaires des techniques d'information et de communication

Depuis longtemps, les chercheurs, historiens, sociologues, anthropologues, philosophes des techniques ont démontré le rôle des discours utopiques et des constructions a posteriori qui accompagnent l'innovation technique. Au delà de la critique idéologique, ils ont progressivement mis à jour toute la complexité d'un régime discursif qui a des effets sur le réel. Comme discours idéologique, la « société de l'information » propose une reconstruction des rapports sociaux, mettant en suspens certaines contraintes, en valorisant d'autres, afin d'anticiper sur la diffusion d'une nouvelle technologie. Comme objet-frontière, la notion entre dans la bataille sociale et apparaît comme le miroir des compromis ou des tensions entre les différents groupes d'intérêts engagés dans la construction sociotechnique d'une innovation. Au sens des conventionnalistes, elle peut même apparaître comme une forme d'institutionnalisation d'un compromis assurant la fin des négociations stratégiques - devenant alors un cadre discursif et bientôt cognitif *a priori*.

L'Internet comme innovation sociotechnique radicale représente un objet très riche pour cette approche. Son histoire matérielle a connu et connaît encore de multiples rebondissements qui en font un champ d'étude extrêmement dynamique et ouvert. La portée des utopies fondatrices de l'Internet est désormais connue. Mais l'Internet s'est banalisé, marchandisé, institutionnalisé, politisé. Toutes les forces sociales s'y sont impliquées en engageant une grande partie de leurs ressources. L'e-commerce, les institutions gouvernementales et internationales, les groupes sociaux et politiques comme les individus les plus divers ont exprimé une multiplicité de points de vue conformes à leur investissement stratégique. N'est-il pas temps aujourd'hui de relancer l'approche socio-historique de l'informatique et des TIC pour démontrer que la « société de l'information » est un discours et non un concept ? Pour cela, il faudrait ouvrir trois axes d'études principaux.

- Le premier axe pourrait être d'ordre épistémologique et heuristique. Quel apport la sociologie de l'innovation et l'histoire des techniques nous offrent-elles pour analyser

le discours public sur l'Internet ?

- Le deuxième axe devrait s'attacher non plus à l'imaginaire mais aux imaginaires de l'internet. En effet, si le discours est sociologiquement et historiquement inscrit, ses cadres cognitifs sont multiples, mouvants et les pratiques entrent en interactions à travers des luttes, alliances et négociations. Comment une infrastructure technique devient-elle un objet symbolique ? Qu'est-ce que cette mutation nous apprend sur nos sociétés ?
- Le troisième axe viserait à réinterroger la dimension sociale de la technique et son statut démocratique. Le débat sur sa neutralité et sa pure instrumentalité n'est-il pas renouvelé par les phénomènes d'appropriation multiples de l'internet, consubstantiels à son développement technologique ? Où, à quelles fins et comment se construisent les normes de fonctionnement du macro-système du réseau de réseaux ?

I B – L'Internet des objets : communication et identités.

Internet des objets, réseaux pervasifs, ubiquité ... L'année 2005 a vu une inflation des projections technologiques annonçant une nouvelle révolution dans les TIC, retrouvant en fait le vieux rêve des machines « intelligentes ». La généralisation des RFID annonce un continuum d'interfaces entre la société et ses objets. De la « smart factory » au « smart home », arriverait à maturation un système technique industrialisable où les objets seraient de plus en plus qualifiés par des données embarquées informées et informantes.

Où en sommes-nous vraiment dans le processus de transformation de nos environnements en colonies d'automates intelligents ? Quels nouveaux cycles d'innovation à base de nanotechnologies ? Quelles implications en termes d'usages et de régulations ?

- Au-delà des conditionnalités techniques, quelles nouvelles fonctionnalités ce système offre-t-il aux organisations ? Aux personnes ? Où en sont les premières applications industrialisées ? Quelles limites et quelles contraintes rencontrent-elles ?
- Si le réseau devient invisible et ambient, l'évolution des interactions Homme/Machine ou Machine/Machine apparaît bien plus comme un enjeu cognitif et anthropologique que comme un simple ajout fonctionnel. Quel retour sur expérience dans l'univers des automates intelligents (automobile, par exemple) peut-on d'ores et déjà analyser ? Quel processus de communication ce type d'échanges homme/machine engage-t-il ? Dans l'acceptabilité de ce système technique, qu'en est-il du transfert de la décision à un agrégat de micro-commandes automatiques ?
- L'invisibilité, l'automatisation, la décision mécanique intégrées à un système complexe, constitué de milliards d'échanges, posent question alors que les problématiques de consentement et de responsabilité ne sont pas encore résolues dans l'interaction élémentaire des services web. Quel statut pour les traces identifiées ? Quels protocoles normalisés de consentement ? Avec quelles garanties ?
- La banalisation de l'identification, dans un contexte où objet et sujet entrent en confusion, remet en cause la notion de contrôle des communications telle qu'elle s'était répartie entre espace privé et espace public. Mais l'identification des objets, des sujets, chez soi, au bureau, dans la rue, dans le monde sera-t-elle un processus unifié ou pluriel ? L'incertitude de la future gestion d'IPv6 et la généralisation de la logique managériale des identités ouvrent de nouveaux questionnements politiques, juridiques et éthiques.

L'Internet nous a obligés à repenser le paradigme architectural, social et politique des systèmes d'information. Avec l'émergence du réseau des objets communicants, sommes-nous

face à une rupture de paradigme ou à une accélération de tendances déjà observées sur l'Internet ?

I C – Pratiques globales, gouvernances locales et subjectivités.

La communication électronique irrigue désormais des pratiques multiples où interviennent la voix sur IP, l'écoute par podcast ou échange de fichiers musicaux, l'image des Webcams, l'écrit des blogs... et qui passent par un médium commun, l'infrastructure TCP/IP à haut débit. Elle est à la fois échange d'individu à individu, de collectif à individu, d'individu à collectif... Une continuité de gouvernement est-elle possible face à cet éclatement des pratiques ? Une controverse idéologique, économique et politique oppose les partisans de l'adaptabilité du « end-to-end » et les tenants du « new generation network », favorables à un réseau homogénéisé. On la retrouve sous d'autres termes entre les revendications plurielles de participation et de circulation des savoirs et les mouvements de concentration et de régulation des contenus.

Alors que les gouvernements commencent tout juste à prendre la mesure de l'Internet comme constituant de l'espace public, la question de la régulation d'Internet (ne devrait-on pas écrire des Internets ?) doit être de plus en plus prise en compte à l'échelon local (entendu non au sens géographique du terme mais en fonction de la définition des acteurs, de leur inscription dans un espace délimité par des caractéristiques communes, une adhésion à un projet, des modes de faire partagés). Des usagers organisent eux-mêmes leurs modes de régulation. Certaines associations interviennent dans le débat public pour tenter de promouvoir des outils de régulation, techniques ou juridiques, informels ou contractuels. Enfin les autorités se manifestent quant aux normes et règles d'accès à certains services, de participation, de circulation des contenus.

- Entre transport de données marchandisées et espaces publics ou privés d'intégration (ou d'exclusion), des univers référentiels entrent en compétition face aux investissements futurs dans les « plateformes » de communication. Une réflexion stratégique et économique sur le nouveau paysage mondial des (télé)communications pourrait permettre de discuter point par point les principes de l'architecture originelle et les critiques fonctionnelles de l'Internet au regard des projets d'architectures nouvelles.
- Que nous enseignent le succès des blogs, les affrontements sur les droits d'auteurs ou les expériences des net-artistes, par exemple, sur l'évolution des frontières entre discours de l'intime et expressions publiques et des relations entre culture, communication et politique dans les sociétés démocratiques ? Sous quelles conditions des participants construisent-ils un espace qui dépasse la simple adjonction de points de vue individuels et opère comme acteur collectif ?
- Le renouveau de l'action collective par l'accès libre au réseau mondial de communication a fait de la notion de « communauté » un champ de recherche riche en controverses. Quelles figures contrastées de la socialisation contemporaine offrent les modes de conduite des développeurs de logiciels libres, des acteurs des jeux en réseau, des amateurs de rencontres interpersonnelles ou d'échanges d'objets, des militants alter-mondialistes ou des membres des diasporas ? Quelles sont les conditions normatives de leur questionnement de l'espace public ?
- De nombreux dispositifs de régulation se sont élaborés depuis les années 90 sur la protection des données personnelles, le respect de la confidentialité des échanges et éventuellement de l'anonymat, l'archivage de données (et son corollaire, le droit à l'oubli), la circulation des messages, la diffamation... Comment sont-ils reçus et appliqués ? Comment les juridictions interviennent-elles dans la fixation de règles et de normes dans les conflits qui leur sont soumis ?

I D – Les relations internationales à l'épreuve de l'Internet : un laboratoire de la

gouvernance mondiale ?

La problématique de la gestion des adresses IP et des noms de domaines comme biens communs universels s'est imposée comme un élément-clé des débats du SMSI. Un quasi-consensus s'est dégagé autour d'un refus du pouvoir monopolistique des Etats-Unis à travers le complexe « Département du Commerce – ICANN – Verisign ». Pourtant, de Genève à Tunis, les négociations n'ont pu aboutir à un accord sur un modèle de gouvernance de l'Internet.

Par delà les difficultés de mise en place d'une gouvernance démocratique des ressources techniques de l'Internet actuel, c'est l'ensemble des politiques publiques le concernant qui est soumis à examen. Il importe alors de dévoiler les modalités de contrôle économique, culturel et politique qui s'exercent au nom de l'Internet et d'autre part d'explorer la nouvelle configuration des relations internationales dont les gouvernements ne sont plus les acteurs exclusifs.

Quelques thèmes-clés pourraient être plus précisément retravaillés : la diversité linguistique et culturelle sur l'internet; la relation entre Etats souverains, régions et noms de domaines (cf le .eu pour l'Union européenne et le .cat pour la Catalogne) ; les ambitions et limites du « multipartenariat » (compétences et moyens des différents acteurs, coordination des instances existantes, émergence de structures nouvelles – on peut, par exemple, s'interroger sur la figure du Forum telle qu'elle est débattue pour l'Internet Governance Forum en gestation suite au Sommet de Tunis).

- Qui défend et critique tel ou tel modèle ? Avec quelles alliances et quelles oppositions ? Au sein de quelles instances ?
- Les systèmes de valeurs combinent principes universels, droits nationaux et intérêts corporatifs qui entrent en concurrence dans un système sociotechnique global. Comment concilier souverainetés et subsidiarités ? Quels types d'accord substantiels et procéduraux sont-ils à rechercher pour gérer les tensions entre liberté et sécurité, hégémonie et diversité culturelle et linguistique, compétition et coopération ?
- Quelle compatibilité, quels précédents peuvent-ils être dégagés en droit international pour évaluer les différentes figures de gouvernementalité construites dans les think tanks mondiaux, tant publics que privés ? Comment articuler les sources de normativité issues des codes techniques universalisés, des pratiques sociales localisées et des environnements législatifs étatiques ou multilatéraux ?
- Enfin, l'analyse peut se décliner en terme de politique publique ou de théorie des organisations. Quel cadre pour les débats ? Quelles formes de délibération ? Quels critères de légitimité des acteurs ? De quel(s) type(s) d'organisation se dotent les réseaux d'internautes ? Avec quels objectifs ?

Il s'agirait de dépasser les débats sur les archétypes de l'autorégulation, de la corégulation ou de la régulation hiérarchique pour s'interroger sur les formes et possibles effets de l'institutionnalisation politique de la gouvernance d'une communication électronique globale, une notion qui, à ce jour recouvre et souvent dissimule, l'espace social concret de l'internet.

Françoise Massit-Folléa

Amar Lakel

Responsable scientifique

Chargé de recherche & développement

École Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines / Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris

Docteur en Sciences de l'information et de la communication
Chercheur associé au CRIS, Paris X – Nanterre / FMSH

francoise.massit@club-internet.fr

amar.lakel@u-paris10.fr

Projet Vox Internet – Bureau 313
Fondation Maison des Sciences de l'Homme
54 bd Raspail
F – 75270 Paris cedex 06

A propos de vox internet ::  Syndication de contenu
Copyright © Vox Internet 2005